

Enfin offert

De nouvelles options de revenu exclusivement offertes aux participants qui quittent les programmes d'épargne collectifs

Le régime de revenu de retraite collectif de la Financière Manuvie



Le régime de revenu de retraite collectif de la Financière

Si vous êtes prêt à transformer votre épargne-retraite en revenu, vous devriez considérer les options du régime de revenu de retraite collectif de Manuvie.

Les participants à un régime d'épargne collectif de Manuvie prêts à prendre leur retraite ont la possibilité **exclusive** de souscrire un tout nouveau **régime de revenu de retraite collectif** de Manuvie. Ce régime vous permet de transformer votre épargne en revenu, en plus de vous donner droit à plusieurs des mêmes services et fonds de placement auxquels vous aviez accès dans le cadre de votre régime d'épargne-retraite collectif.

Les pages qui suivent présentent les produits offerts dans le cadre du régime de revenu de retraite collectif de Manuvie et mettent en lumière certains de leurs avantages.

Produits de revenu offerts

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Pour les placements enregistrés non immobilisés

Fonds de revenu viager (FRV)

Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR)

Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP)

Pour les placements immobilisés

Pourquoi choisir un régime de revenu de retraite collectif de Manuvie?

- **Transfert pratique** de l'actif que vous détenez au titre de votre régime d'épargne collectif. Les comptes à intérêt garanti (CIG) sont transférés tels quels, c'est-à-dire que vous conserverez le même taux d'intérêt et la même date d'échéance.
- **Aucuns frais de transfert** ni de pénalité.
- Possibilité de **transférer de l'épargne** que vous avez placée auprès d'une autre institution financière.
- **Frais de gestion des placements (FGP) et taux d'intérêt concurrentiels** – habituellement, les régimes collectifs sont assortis de frais plus bas et de taux d'intérêt plus avantageux que les régimes individuels comparables.
- **Vaste gamme d'options de placement de premier ordre.**
- **Programme de récompense des participants** – réduction des frais de gestion des placements et majoration des taux d'intérêt selon le solde de votre compte.
- **Service de dépôt automatique** – les paiements sont versés directement sur votre compte bancaire.
- **Options de paiement souples** – vous pouvez effectuer des retraits additionnels en tout temps.
- Possibilité de **transférer de l'épargne que vous détenez dans un autre régime** afin de regrouper votre actif.
- **Service et soutien complets** – notamment accès sécurisé à votre compte par Internet, relevés des participants semestriels et numéro sans frais des spécialistes en formation financière.

Discutez de vos options avec le conseiller attitré à votre régime* ou communiquez avec un spécialiste en formation financière de Manuvie au 1 888 245-5558. Ces professionnels peuvent vous aider à comprendre les options qui vous sont offertes afin que vous choisissiez celle(s) qui se prête(nt) le mieux à votre situation.

*Si un conseiller est attitré à votre régime, son nom figure sur le relevé *Vos options*.

Visitez le site www.manuvie.ca/PRO pour obtenir plus de précisions sur vos options de revenu de retraite.

Les produits

| | |
|---|---|
| Types de régimes offerts | <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) – pour les placements enregistrés non immobilisés ■ Fonds de revenu viager (FRV) – pour les placements enregistrés immobilisés ■ Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) – pour les placements enregistrés immobilisés ■ Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP) – pour les placements enregistrés immobilisés |
| Montant minimal | 5 000 \$ |
| Protection des fonds liés aux valeurs du marché | Tous les fonds liés aux valeurs du marché sont des fonds distincts dont l'actif est conservé séparément de l'actif de la Financière Manuvie. Ces fonds ne sont pas assortis d'une garantie au décès et à l'échéance. |
| Protection des comptes à intérêt garanti (CIG) | Protection de la SIAP de 100 000 \$ <i>(La protection de la SIAP s'applique aux sociétés d'assurance; elle est semblable à la protection offerte par la SADC.)</i> |
| Virements entre fonds | Sans frais et illimités si les demandes sont faites par Internet Si les demandes sont faites au moyen d'un formulaire papier, vous avez droit à quatre demandes sans frais par année. Des frais de 25 \$ s'appliquent aux demandes subséquentes. |
| Modification des instructions de placement des CIG arrivant à échéance | Aucuns frais exigés. Vous pouvez modifier ces instructions à votre gré. <i>(Vous serez informé de l'échéance de vos CIG sur les relevés que vous recevez et par Internet.)</i> |
| Adresse du site Web | www.manuvie.ca/PRO |
| Puissance de chiffrement | 128 bits |
| Services de demandes de renseignements sur les comptes pour les participants | <ul style="list-style-type: none"> ■ Renseignements personnels (bénéficiaire, date de naissance, etc.) ■ Solde du compte par fonds ■ Renseignements sur les placements ■ Taux de rendement personnels – pour l'ensemble du régime et pour chaque fonds ■ Contenu étranger ■ Échéance des comptes à intérêt garanti ■ Renseignements sur les opérations ■ Instructions de renouvellement des placements ■ Taux de rendement de chaque fonds ■ Valeurs unitaires et taux d'intérêt courants ■ Programme Surveillance des placements ■ Tableau d'affichage des participants : conseils pour gérer vos régimes, bulletins en ligne et plus encore |
| Opérations que vous pouvez effectuer sur vos comptes (mises à jour/modifications) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Modification des instructions de renouvellement des CIG arrivant à échéance ■ Virements entre les fonds ■ Modification de l'adresse postale ■ Changement de NIP |
| Soutien – Projets de revenu de retraite | Accédez à votre compte au www.manuvie.ca/PRO et utilisez le logiciel « Projets de revenu de retraite » pour planifier votre revenu de retraite et constater quelle influence les différentes hypothèses ont sur les montants de revenu de retraite que vous pourriez recevoir. |

Le régime de revenu de retraite collectif de Manuvie : la meilleure solution pour transformer votre épargne en revenu.



Les services et produits d'épargne et de retraite collectifs de la division canadienne de la Collective retraite sont offerts par la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers).

Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

GP4984F (06/2005)

 **Financière Manuvie**
Pour prendre les bonnes décisions financières^{MC}